

REGION BRETAGNE

n° 19_DEFTLV_01

CONSEIL REGIONAL
19 et 20 décembre 2019
DELIBERATION

Construire un service public breton de l'emploi, de la formation et de l'insertion :

Convention territoriale d'exercice concerté des compétences « emploi, insertion et formation » entre : la Région Bretagne - les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan - Brest Métropole et Rennes Métropole

Le Conseil régional convoqué par son Président le 26 novembre 2019, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 18h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h10), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h30), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 19h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 19h), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND (à partir de 18h30), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN (jusqu'à 18h45), Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 18h10), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 15h50), Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 16h20 puis après 17h50), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 16h30), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 18h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER- LE BAIL à partir de 18h10), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 16h30), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 19h), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX jusqu'à 18h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 18h45), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 18h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 15h50), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT de 16h20 à 17h50), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 16h30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 18h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 9 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission Education, formation et emploi en date du 11 décembre 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

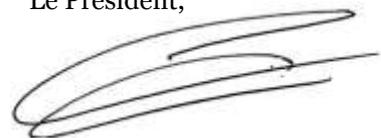
DECIDE

(le groupe Rassemblement National s'abstient)

- **D'APPROUVER** les termes de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences - Insertion - Emploi - Formation en Bretagne jointe en annexe ;

- **D'AUTORISER** le Président à la signer.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



Côtes d'Armor
le Département



Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences Insertion – Emploi – Formation en Bretagne

Entre

La Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton, 35 031 Rennes Cedex,

Le Département du Finistère, 32 boulevard Duplex CS 29029, 29196 Quimper Cedex

Le Département des Côtes d'Armor, 9 Place du Général De Gaulle CS 42371, 22 023 Saint-Brieuc Cedex 1

Le Département d'Ille et Vilaine, 1 avenue de la Préfecture, 35 042 Rennes Cedex

Le Département du Morbihan, 2 rue de Saint Tropez, 56 009 Vannes Cedex

Rennes Métropole, Place de la Mairie, 35 031 Rennes Cedex

Brest Métropole, 24 rue Coat Ar Gueven, 29 200 Brest

Vu la Conférence territoriale de l'action publique de Bretagne du 18 avril 2019,

Il est convenu ce qui suit

Préambule :

S'inscrivant dans la démarche engagée par le Contrat Régional pour l'Action Publique, sept collectivités bretonnes intervenant dans les champs de compétences de l'insertion, de la formation et de l'emploi s'inscrivent dans un objectif de différenciation et de simplification de l'action publique.

La présente démarche de conventionnement entre 7 collectivités bretonnes s'inscrit dans le cadre des Conventions Territoriales d'Exercice Concerté, instaurées par l'article L.1111-9-1 alinéa V du CGCT, fixant des objectifs de rationalisation et des modalités de l'action commune pour des compétences partagées ou à chef de filât.

Les parties conviennent que la présente convention préfigure la création d'un modèle de pilotage breton des compétences insertion, formation et emploi permettant d'offrir un Service Public de l'Insertion intégré, en lien avec les autres partenaires concernés, au premier rang desquels figure l'Etat. En effet, ce dernier a fait de cet axe une des priorités de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, déclinées dans les conventions conclues avec certains Départements. Les axes retenus par les collectivités bretonnes compétentes en matière d'emploi, d'insertion et de formation ont ainsi vocation à préfigurer et expérimenter le nouveau service public de l'insertion souhaité à construire avec l'Etat.

Au-delà, ce modèle pourrait, à terme, trouver une structuration juridique. Ainsi, la présente convention préfigure également des réflexions sur des délégations de compétence proposées par les parties à l'Etat dans les domaines de l'emploi et des politiques d'insertion par l'activité économique.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION TERRITORALE D'EXERCICE CONCERTÉ DES COMPÉTENCES INSERTION – EMPLOI - FORMATION

L'organisation territorialisée de la République a été marquée, ces dernières années, par plusieurs réformes législatives (loi NOTRe) qui ont dessiné, par leur effet cumulé, un nouveau panorama des responsabilités, capacités d'intervention et relation entre l'Etat et les collectivités, ainsi qu'entre les collectivités elles-mêmes. Sur ces bases peuvent être construites des articulations techniques pour explorer les voies et moyens d'optimisation du service public que les collectivités ont à assumer ainsi que la simplification de la relation avec l'utilisateur.

Au premier rang des préoccupations vient naturellement la construction d'un service public de l'emploi, de la formation et de l'insertion « sans rupture », pour les publics les plus fragiles (définis ici comme les allocataires du revenu de solidarité active ainsi que les jeunes sans qualification). En effet, ce public fragile est aujourd'hui bénéficiaire de l'action de trois niveaux de collectivité : la Région, en charge du soutien au développement économique et de la formation professionnelle ; les Départements, responsables de l'insertion et notamment chargés de la coordination des diverses interventions dans le cadre d'un Programme Départemental d'Insertion décliné en Pacte Territorial d'Insertion ; les Métropoles, au croisement de ces problématiques, qui traitent aussi bien du développement économique local que de l'insertion (au travers des PLIE).

En cette matière, tout en clarifiant les responsabilités, la loi NOTRe pourrait accroître le hiatus entre les politiques de développement et les politiques d'insertion, les Départements ne disposant plus d'outils incitatifs en direction des entreprises. Pourtant, la généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics, pratiquée par toutes les grandes collectivités bretonnes, a montré la très grande efficacité d'une telle disposition.

Enfin, le Pacte régional d'investissement dans les compétences, négocié entre l'Etat et la Région Bretagne, cible les mêmes publics fragiles et doit favoriser leur accès à la formation qualifiante grâce à un accompagnement adapté et construit en concertation avec les acteurs concernés et notamment les collectivités locales.

Vis-à-vis de ce public, il est pertinent de construire les outils permettant aux acteurs publics de dessiner un service « sans rupture », c'est-à-dire permettant aux usagers de bénéficier de l'action publique de manière simple, aisée et continue.

En liaison avec Pôle Emploi, les Missions locales et Cap emploi, et en coordination avec les EPCI ayant d'ores et déjà engagé des actions dans ces domaines, les collectivités concernées se proposent de construire ce service public de l'insertion, de la formation et de l'emploi, à l'échelle de la Bretagne autour de deux axes :

- Le repérage et l'orientation des publics,
- La consolidation des parcours par l'amélioration des modes d'accompagnement

Il s'agit d'améliorer la fluidité des dispositifs proposés aux publics en difficulté en rendant l'action des collectivités plus efficace et plus continue par une meilleure articulation des compétences.

En vertu du Contrat Régional pour l'Action Publique, les collectivités signataires de cette convention, intervenant dans les champs de compétences de l'insertion, de la formation et de l'emploi, s'inscrivent dans un objectif de différenciation et de simplification de l'action publique.

ARTICLE 2 - LES ORIENTATIONS POUR UNE ACTION CONCERTEE ET COORDONNEE

Les propositions de coopérations/mutualisations concernent trois problématiques unanimement repérées par les sept collectivités.

Chantier n° 1 : Repérage et orientation des publics

La proposition consiste à cibler une coopération-mutualisation pour des publics communs c'est-à-dire les allocataires du RSA et les jeunes sans qualification.

Action 1 : Simplifier les démarches des usagers

Objectif :

L'objectif est de simplifier les démarches des usagers en leur évitant de répéter à chaque intervenant les étapes du parcours et d'automatiser les échanges de données entre institutions. Il s'agit de mettre en place les outils techniques permettant d'avoir une vision globale du parcours d'accompagnement des personnes et de permettre aux personnes concernées d'avoir accès aux informations de leurs dossiers.

Par exemple, peuvent ainsi être mobilisées les techniques du « data mining », de l'open data, du principe du « dites-le-nous une fois »

Modalités envisagées :

Les chantiers de court terme proposés sont les suivants :

- Recenser l'ensemble des bases de données disponibles,
- Engager un travail de collaboration avec les missions locales sur les échanges de données,
- Etudier la faisabilité juridique et technique d'interface de données.

Cette approche pourra déboucher, pour les collectivités qui le souhaitent, sur un groupement de commande portant sur la réalisation d'études, notamment de suivi de cohortes, pour mieux évaluer ce que produisent les différents dispositifs.

Action 2 : Innover sur les modalités de communication avec les publics « fragiles »

Objectif :

Il est proposé de développer les démarches de « l'aller vers » pour permettre d'approcher des publics qui ne rencontrent plus les structures d'accompagnement, afin de nouer et renouer un lien et enclencher une remobilisation vers les publics « invisibles » ou désaffiliés, voire socialement disqualifiés.

Il s'agira également de permettre l'accès direct des publics aux informations et aux offres d'insertion et de formation. Il apparaît en effet absolument nécessaire de formuler des propositions coordonnées/concertées sur l'enjeu spécifique de la « prescription » qui pose le principe d'un filtre, entre les personnes et les structures proposant des accompagnements (chantiers d'insertion, ateliers de remobilisation, plateforme de mobilité, actions de formation...).

Chantier n°2 : Amélioration des accompagnements proposés

Les sept collectivités partagent le constat d'un nécessaire renouvellement et d'une meilleure articulation de leur offre d'accompagnement.

Cette offre n'apparaît plus aujourd'hui totalement adaptée. Chaque collectivité a construit sa stratégie. Toutefois, certaines offres d'accompagnement peuvent apparaître peu lisibles pour l'utilisateur et parfois peu pertinentes.

Action 1 : Proposer une nouvelle offre d'amorçage des parcours des publics fragiles

Objectif :

Il s'agirait de « modéliser » des réponses communes sur l'amorçage de parcours comprenant des approches collectives. Dès la phase d'amorçage du parcours, il est proposé d'inclure le regard sur l'entreprise et sur la formation pour éviter les ruptures d'accompagnement (social/socio-professionnel-emploi).

Par ailleurs, l'amélioration des parcours s'accompagnera d'une réflexion commune autour du rôle des référents de parcours. A tout le moins, il conviendra de rendre lisibles les processus

d'accompagnement entre les différentes structures. Le partage de diagnostics et d'évaluation sera recherché de manière systématique, en application du principe du « dites-le nous une fois »

Modalités envisagées :

- Un cahier des charges commun, relatif à une prestation d'amorçage de parcours, pourrait par exemple être élaboré
- Un groupement d'achat et de commandes pourrait être envisagé pour le renouvellement ou l'adaptation de certaines offres d'accompagnement sur lesquelles l'ensemble des collectivités éprouveraient le même besoin et où la zone de chalandise régionale permettrait de capter ou de faire émerger des réponses économiquement viables d'acteurs structurés à cet échelon.

Action 2 : Proposer des outils communs en termes d'accompagnement des publics

Les objectifs :

- Définir un socle et des outils communs de diagnostic sur la situation des publics
- Schématiser l'organisation de l'accompagnement des publics fragiles en Bretagne
- Coordonner les aides financières individuelles proposées par les 7 collectivités locales : rSa, aides financières à la formation, fond d'aide aux jeunes, aides à la mobilité...

Au-delà des outils internes, la mutualisation de certains dispositifs permettra d'aller plus loin ensemble.

La réunion des moyens d'ingénierie et d'appui entraînera un changement d'échelle des actions, au bénéfice des publics, ainsi qu'une meilleure prise en compte des exigences des collectivités en matière d'offre de service, de publics prioritaires, mais aussi de résultats, par les autres partenaires.

En particulier, il conviendra de s'accorder sur des indicateurs permettant d'évaluer la performance des accompagnements proposés :

- S'accorder sur des indicateurs de suivi des structures d'accompagnement
- Coopérer sur des grilles d'indicateurs et partager les analyses
- Evaluer la place du Fonds Social Européen dans le financement des politiques insertion formation emploi et construire des circuits et une méthodologie adaptés à la Bretagne.

Modalités envisagées :

Pour les collectivités qui le souhaitent, la création d'une plateforme à l'échelle bretonne permettra de regrouper et mutualiser les ressources d'appui au développement des clauses sociales dans les marchés et achats publics.

Action 3 : Développer les formules d'accompagnement global avec l'ensemble des opérateurs de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, Cap emploi, PLIE, équipes emploi...)

De manière pragmatique, la démarche sera enclenchée en développant une offre de formation inter-institutionnelle favorisant les approches globales et la co-intervention. L'interconnaissance est ainsi placée au cœur des stratégies d'intervention de chaque partenaire.

Action 4 : Mieux articuler les politiques d'insertion et les politiques de développement économique

Les objectifs :

- Développer des pratiques inclusives auprès des entreprises : créer un réseau régional des entreprises accueillantes, informer sur les bonnes pratiques de médiation vers l'entreprise ;
- Conduire une réflexion sur une conditionnalité éventuelle des aides économiques : reconnecter aides économiques, insertion et emploi en Bretagne
- Favoriser des démarches d'insertion professionnelle spécifiques aux métiers en tension.

Plus globalement, les Départements et la Région coordonneront leur offre d'insertion et de formation professionnelle. En particulier, des parcours de formation adaptés pour les publics les plus fragiles seront élaborés sur les métiers en tension, en lien avec les filières économiques (services à domicile, BTP, par exemple). De même, en matière de politiques d'insertion, l'offre en matière d'insertion par l'économie intégrera également les besoins des métiers en tension.

Chantier N°3 : Vers une gouvernance simplifiée et plus performante

Les territoires, au sens infra-régional et infra-départemental, s'impliquent particulièrement à la déclinaison des politiques « emploi-insertion-formation » et à l'accompagnement de projets au regard des problématiques soulevées par les acteurs.

La coexistence de commissions territoriales réunissant les mêmes acteurs et a fortiori poursuivant les mêmes objectifs peuvent amener à une certaine confusion et surtout une multiplication des temps d'échanges.

Les 7 collectivités locales signataires proposent de faire converger leurs gouvernances territoriales dans les domaines de l'emploi, de l'insertion et de la formation tout en respectant le cadre d'intervention des Programmes Départementaux d'Insertion. Une réflexion sera menée pour faire émerger une gouvernance territoriale partagée au service du projet de mutualisation et de coopération initié par les collectivités locales.

ARTICLE 3 - MISE EN ŒUVRE

En vue de l'application de la présente convention, les parties désignent leur représentant.e au sein de l'instance dénommée « Service Public pour l'Insertion la Formation et l'Emploi en Bretagne » :

- *Conseil départemental des Côtes d'Armor,*
- *Conseil départemental du Finistère*
- *Conseil départemental d'Ille et Vilaine*
- *Conseil départemental du Morbihan*
- *Région Bretagne*
- *Brest Métropole*
- *Rennes Métropole*

Cette instance intégrera également, dans une perspective de préfiguration et d'expérimentation d'un service public de l'insertion intégré les représentant.e.s de l'Etat : la Préfète de Région ou son représentant, ainsi que les services de l'Etat concernés.

En outre, elle pourra également associer :

- Les représentants de Pôle emploi : le directeur régional ou son représentant
- Les représentants des Missions Locales : le Président de l'Union Régionale des Missions Locales ou son représentant
- Les représentants des Cap emploi : le Président de CHEOPS Bretagne (réseau régional des Cap emploi)
- Les représentant.e.s des PLIE
- Les représentant.e.s de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole

Le Service Public pour l'Insertion la Formation et l'Emploi en Bretagne (SPIFEB) fournira ainsi une instance de coopération et de mutualisation pour la mise en œuvre par l'Etat et les collectivités signataires, d'une stratégie bretonne concertée.

ARTICLE 4 – GOUVERNANCE DU SPIFEB

Le SPIFEB prend appui sur un comité d'animation se réunissant à minima 2 fois par an. Chaque partie à la convention dispose d'un représentant. Afin d'alimenter les travaux du comité d'animation, un groupe technique composé des représentant.e.s des 7 parties se réunira de manière trimestrielle. Un règlement intérieur pourra si nécessaire préciser les modalités de fonctionnement.

Les actions menées dans le cadre de la présente convention feront l'objet d'un rapport annuel débattu en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les parties pourront, si elles le jugent nécessaires, convenir de modalités de soutien financier aux activités de coopération prévues dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 6 – DUREE ET MODALITES DE REVISION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 3 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 6 ans à compter de sa signature. Toute dénonciation par l'une des parties doit faire l'objet d'une notification écrite adressée à chacune des parties avec un préavis de 3 mois.

Fait à

Le

Le Président de la Région Bretagne

Loïg Chesnais-Girard

La Présidente du Conseil départemental du
Finistère

Nathalie Sarrabezolles

Le Président du Conseil départemental du
Morbihan

François Goulard

Le Président du Conseil départemental des
Côtes d'Armor

Alain Cadec

Le Président du Conseil départemental d'Ille et
Vilaine

Jean-Luc Chenut

Le Président de Rennes Métropole

Emmanuel Couet

Le Président de Brest Métropole

François Cuillandre

Annexe 1

Orientations pour une convention territoriale d'exercice de la compétence en matière d'emploi / insertion / formation professionnelle

Etat des lieux des actions conduites par les collectivités en amont de la CTEC

Chantier n°1 : Repérage et orientation des publics

Collectivités	Documents stratégiques de référence	Projets / actions ciblés	Modes de gouvernance
Région Bretagne	CPRDFOP Pacte régional d'investissement dans les compétences Cadre de référence « repérage et appui aux décrocheurs scolaires »	Chantiers 3 du CPRDFOP : « Déployer un service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle de nouvelle génération » <u>Objectif 1 du Pacte</u> : « aller vers les publics ». Plan d'actions régional et territorial pour favoriser le repérage des publics les plus fragiles	CREFOP (plénier, bureau et commission « OTLV ») Commissions départementales emploi formation Commissions territoriales emploi formation Comité de suivi du Pacte régional
Département Côte d'Armor	Programme départemental d'insertion	Convention d'échanges de données avec Pôle emploi et la CAF Amélioration des outils de gestion informatisée des parcours d'insertion Optimisation du dispositif d'orientation	Conventions avec les missions locales allocataires du RSA – 26 ans, avec la MSA pour les BRSA exploitants agricoles, conventions de délégation avec différents opérateurs sur des publics cibles
Département du Morbihan	Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi 2014-2020 Marché pour la mise en œuvre des séances collectives d'amorçage de parcours rSa (2019 – 2021)	Référentiel rSa (de l'amorçage de parcours aux propositions d'insertion) Amélioration des outils de gestion informatisée des parcours d'insertion	Comité de pilotage CAF-MSA et Pôle emploi Conventions avec les missions locales pour les jeunes allocataires du rSa
Département Finistère	Programme départemental d'insertion et déclinaisons territoriales par les Pactes Territoriaux	Convention d'échanges de données avec Pôle emploi et la CAF	Comité de pilotage avec la CAF et Pôle emploi Comité de pilotage du PDI

		Optimisation du dispositif d'orientation Communication sur l'offre d'insertion du Département	
Département Ille et Vilaine	Programme Bretilien d'Insertion	Accès aux droits Convention d'échanges de données avec Pôle emploi, la CAF et la MSA Amélioration du dispositif d'orientation Communication sur l'offre d'insertion du Département	Comité de pilotage RSA associant l'ensemble des acteurs concernés Conventions avec les missions locales allocataires du RSA – 26 ans, avec la MSA pour les BRSA exploitants agricoles, conventions de délégation villes délégataires
Brest métropole	Protocole du PLIE 2014_2020 avenant de janvier 2019 (signataires : ETAT, CR, CD29, Brest métropole, EPCI du Pays de Brest) & Statuts DEFIS Emploi Pays de Brest portant le dispositif PLIE et associant l'ETAT et les collectivités précitées.	Convention avec le CD29, partenariat avec les institutionnels et acteurs de l'insertion (SIAE) de l'emploi et de la formation sur le territoire du Pays de Brest. Projets : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des publics vers et dans l'emploi par la mise en œuvre d'étapes de parcours structurées, Appui aux entreprises dans les démarches d'emploi inclusif et mise en œuvre de la clause d'insertion	Comité de pilotage, Conseil d'administration. Evaluation annuelle : dialogue de gestion. Membre du Comité Technique, Emploi Formation...
Rennes métropole	Le protocole du PLIE 2014/2020	Convention avec le CCAS, We Ker, les Points accueil emploi de la métropole Convention avec les SIAE Évaluation du PLIE	Comité de pilotage Commission de validation des entrées et sorties Séminaire de travail entre les référents de parcours, d'étape et l'équipe pilote du PLIE GT PLIE

Chantier n°2 : Amélioration des accompagnements proposés

Collectivités	Documents stratégiques de référence	Projets / actions ciblés	Modes de gouvernance
Région Bretagne	CPRDFOP 2017/2021 Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019/2022	<p><u>Chantiers du CPRDFOP</u> : garantir l'accès et le maintien des savoirs de base et agir contre le risque de fracture numérique (chantier 5), développer une réponse formation au service de parcours plus fluide (chantier 6), prévenir les ruptures de parcours et favoriser leur sécurisation (chantier 7)</p> <p><u>Objectif 2 du Pacte</u> : accompagner de manière sécurisée les publics vers, pendant et suite à la formation</p> <p>Actions : nouvelle gamme PREPA en amont de la qualification, nouvelle aide financière au projet de formation des personnes, nouvel accompagnement à la qualification, démarches sectorielles</p>	<p>CREFOP (plénier, bureau et commissions « OTLV » et « SPER ») Commissions départementales emploi formation Commissions territoriales emploi formation Comité de suivi du Pacte régional</p>
Département Côte d'Armor	Programme départemental d'insertion	Renforcer et adapter aux besoins l'offre d'insertion du Département	Dialogues de gestion avec les opérateurs de l'insertion
Département du Morbihan	Appel à projet « De l'insertion à l'emploi »	Evaluation de l'offre d'insertion au regard des indicateurs de l'appel à projet	Dialogues de gestion avec les opérateurs de l'insertion

	Opération départementale d'accompagnement social et professionnel soutenu par le Fonds Social Européen	Renforcement de l'offre par un volet de mise en relation avec les entreprises	
Département Finistère	Programme départemental d'insertion et déclinaisons territoriales par les Pactes Territoriaux	Evaluation et adaptation permanente de l'offre d'insertion	Comité de pilotage du PDI Conférences territoriales insertion et solidarités Dialogues de gestion avec les partenaires de l'insertion
Département Ille et Vilaine	Programme Breillien d'Insertion	Renforcer et adapter aux besoins l'offre d'insertion du Département Référentiel départemental d'accompagnement des BRSA	Comité de pilotage RSA Commission Territoriale d'Insertion Pacte départemental de coordination des acteurs de l'insertion
Brest métropole	Protocole du PLIE 2014/2020	Evolution des accompagnements par l'expérimentation d'une mobilisation de type « Flash » par l'engagement des participants dans un parcours accéléré et itératif en relation étroite avec le monde économique. Renforcement de l'intermédiation participants / entreprises pour créer et favoriser les conditions d'inclusion réussie. Soutien aux partenaires de l'IAE dans la mise en œuvre du pacte d'ambition pour l'IAE : ambition N°3 : « Rallier toutes les entreprises et tous les	Comité Technique PLIE Convention partenariale avec le CD29 et réunions techniques de suivi. Conventions partenariales avec les acteurs de l'insertion et réunions de suivi. Comité de pilotage « <i>Le Finistère, une chance. Les entreprises s'engagent</i> » animé par la DIRECCTE dans le cadre du PLAN 10 000 Entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle. Convention partenariale d'essaimage « Chargé de Relation Entreprises » et coordination des démarches vers l'entreprise

		acteurs publics à la cause de l'insertion ». Evaluation PLIE	
Rennes métropole	<p>Le protocole du PLIE 2014/2020</p> <p>Stratégie de Développement Économique - 2015 dont la préservation de l'emploi comme facteur de cohésion sociale, attractivité territoriale et compétitivité des entreprises</p>	<p>Professionnalisation des référents de parcours / relation à l'entreprise. Évolution des relations entre le dispositif/les RPP et les participants (collectif du PLIE) Évolution de la place des participants et des entreprises dans le dispositif Offre d'insertion évolutive Soutien individuel à la formation Évaluation du PLIE</p> <p>Participation au P.T.I/ P.T.R</p> <p>Le projet de service du SEIF dont le PLIE, le développement de la capacité des SIAE du territoire, la promotion de la commande publique, la sécurisation des parcours des publics des QPV et aux enjeux de la LCD à l'emploi ; dans l'objectif contribuer aux orientations stratégiques de la collectivité en matière d'emploi et d'insertion</p>	<p>Groupe pilote Médiation active à l'emploi Groupe Formation GT PLIE Groupes ressources parcours : réflexion sur l'usage de la relation entreprise dans l'ingénierie des parcours</p>

Chantier n°3 : Vers une gouvernance simplifiée et plus performante

Collectivités	Documents stratégiques de référence	Projets / actions ciblés	Modes de gouvernance
Région Bretagne	CPRDFOP Pacte régional d'investissement dans les compétences	Objectif 5 du Pacte : « accompagner les territoires » Action : appui à l'animation des CDEF et CTEF	CREFOP (plénier, bureau, commission SPER) Commissions départementales emploi formation Commissions territoriales emploi formation Comité de suivi du Pacte régional
Département Côte d'Armor	Programme départemental d'insertion	Simplification des instances	Travail avec Pôle Emploi et avec les représentants des bénéficiaires du RSA
Département du Morbihan	Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi 2014-2020	Simplification du parcours rSa (vers moins de comitologie)	Conseil consultatif (consultation des personnes concernées) Commission doctrine (réunion trimestrielle des parties prenantes sur la mise en œuvre des parcours rSa)
Département Finistère	Programme départemental d'insertion et déclinaisons territoriales par les Pactes Territoriaux	Réforme de la comitologie stratégique	Conférences territoriales insertion et solidarités
Département Ille et Vilaine	Programme Breillien d'Insertion (PBI)	Mise en place d'une gouvernance infra-territoriale pour accompagner les déclinaisons locales du PBI	Comité de pilotage RSA Commission Territoriale d'Insertion
Brest métropole	Le protocole du PLIE 2014/2020	Événement 25 ANS du PLIE en juin 2018 fondateur d'un plan d'action territorial déployé simultanément en deux axes : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des publics durablement privés d'emploi, - Appui aux entreprises en faveur d'une démarche inclusive. 	Comité de pilotage Dialogue de gestion avec la DIRECCTE Réunions techniques conventionnelles CD29 Commission Technique Emploi Formation co-présidée par l'Etat et la Région Bretagne

Rennes métropole	<p>Le protocole du PLIE 2014/2020</p> <p>Le Manifeste des élus de Rennes Métropole en faveur d'un pacte métropolitain pour l'emploi - 2017</p>	Séminaire "Un projet de territoire pour l'emploi" nov.2018	<p>Comité de Pilotage présidé par élue Dialogue de gestion avec la Direccte</p> <p>Le GTEI : groupe de travail des élus de la métropole sur les questions d'insertion et d'emploi Représentation politique de Rennes Métropole dans le CA de We Ker</p>
------------------	--	--	---